

Chapitre 31 – Le mémo de recherche

Objet : Recherche en loi, en jurisprudence et en doctrine.

Dossier : Monsieur Simon Lebœuf - Changement de nom.

Bonjour,

Ce matin, un dénommé Simon Lebœuf s'est présenté au bureau.

Ce jeune homme est âgé de 18 ans et fréquente le Cégep de Sherbrooke en Techniques de santé animale.

Un beau grand jeune homme blond aux yeux bleus.

Le jeune faisait tellement pitié.

Il nous a raconté qu'il n'a jamais connu son père et que depuis son enfance, il habite seul avec sa mère, Linda Lebœuf.

Il est demeuré à Limoilou toute sa vie.

Malheureusement, pour lui, « Lebœuf » est le seul nom présent sur son certificat de naissance.

Compte tenu qu'il est végétarien, qu'il travaille à l'animalerie du coin et qu'il étudie en santé animale, son nom de famille entre en contradiction avec ses valeurs morales qui lui sont très chères.

Depuis deux ans, son nom le dégoûte, lui porte préjudice, en plus de le ridiculiser et de lui causer un stress quotidien important.

Question : Est-ce que le stress, le sentiment de se sentir ridicule et dégoûté, ainsi que les valeurs morales, constituent des motifs sérieux afin qu'une personne majeure puisse légalement changer de nom ?

Compte tenu que le droit concernant les demandes de changement de nom a beaucoup évolué, veuillez couvrir seulement les vingt-deux dernières années (2005-2026).

Frédéric Bombardier